

## Communiqué de presse

### Mise à jour des données du site de l'Observatoire de l'absentéisme au travail [www.observatoire-absenteisme.public.lu](http://www.observatoire-absenteisme.public.lu)

En mai dernier, l'**Observatoire de l'absentéisme au travail**, né d'une collaboration entre le **CEPS/INSTEAD**, l'**Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS)** et le **Groupe de haut niveau**, lui-même constitué du **Ministre de la Sécurité sociale et du Ministre du Travail et de l'Emploi** ainsi que des **partenaires sociaux**, a mis à disposition des entreprises privées de plus de 10 salariés, implantées au Luxembourg, une série d'indicateurs.

Ces derniers doivent permettre aux entreprises concernées de dresser le diagnostic de leur absentéisme et de se comparer aux sociétés qui composent leur secteur d'activité.

Pour suivre l'évolution du phénomène, une mise à jour semestrielle des données avait été annoncée. Cette opération va être réalisée dans les prochains jours. Les chiffres du premier semestre 2011 s'ajouteront donc à ceux des années 2009 et 2010.

La maîtrise de l'absentéisme au travail figure parmi les priorités politiques affichées par le Gouvernement. Pour y parvenir, le Groupe de haut niveau souhaite favoriser le dialogue au sein des entreprises, notamment entre la direction et les partenaires sociaux.

Ainsi, l'un des buts recherchés par l'Observatoire est de réfléchir, ensemble, aux moyens à mettre en œuvre pour réduire l'absentéisme dans les sociétés concernées.

C'est pourquoi ces dernières sont invitées à offrir l'accès aux données à leur délégation du personnel de manière à susciter un débat permettant de prendre les mesures positives tendant à la responsabilisation de tous les acteurs.

Pour naviguer dans son espace privé sur [www.observatoire-absenteisme.public.lu](http://www.observatoire-absenteisme.public.lu), chaque entreprise éligible recevra prochainement, sous pli confidentiel, un nouvel **IDENTIFIANT** accompagné d'un **MOT DE PASSE**.

Vous êtes donc invités à vous rendre nombreux sur le site de l'Observatoire pour profiter pleinement des services offerts.

Pour toute question, merci de contacter exclusivement l'Observatoire par courriel à l'adresse suivante : **observatoire-absenteisme@ceps.lu**

Communiqué par le Ministère de la Sécurité sociale et le Ministère du Travail et de l'Emploi.